

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 8 décembre 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 15

Responsable de service : Catherine BOIN



*Aytré*

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

#### Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Jacky DESSED, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL

#### Absents excusés représentés :

Mme Nadine NIVAULT, (donne procuration à Thierry LAMBERT)  
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration Estelle QUERE)  
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)  
Mme Agnès DE BRUYN, (donne procuration à Dominique GAUDIN)  
M. Yan GENONET, (donne procuration à Mme Hélène RATA)  
Mme Lisa TEIXEIRA, (donne procuration à Jacques GAREL)

#### Absent :

M. Alain MORLIER

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation .....	01/12/2022
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	28

#### 15. Renouvellement des conventions Centre Socio Culturel (CSC) et Ville d'Aytré, pour la période 2023-2027

Conclusion entre la Ville et le CSC d'une convention cadre d'objectifs complétée par une convention spécifique à la gestion de la Maison de la Petite Enfance et de ses différents services (multi accueil, relais d'assistantes maternelles, lieu d'accueil enfant parent, ateliers parentalité et protection maternelle infantile du Conseil départemental) puis par une convention spécifique pour le Local Jeunes situé à la salle Clemenceau.

Après échanges avec le CSC tant sur le contenu que sur la période, il est proposé de renouveler les conventions sur la période de janvier 2023 à décembre 2027 en gardant les missions dévolues au CSC car en relation avec leur projet social courant sur la période 2021-2024.

Les Objectifs, reconduits, de l'association déclinés dans cette convention sont :

- Mission d'accueil, information, mise en relation au moyen de partenaires et d'accompagnement social :
  - Accueil information maillage réseau ;
  - Accompagnement social et scolaire ;
  - Accueil petite enfance ;
- Mission de vie sociale et d'animation globale
- Mission de veille sociale

Les Objectifs, reconduits, de la Ville déclinés dans cette convention sont :

- Mettre à disposition gracieusement les installations et équipements municipaux au service de la mise en œuvre des objectifs définis ;
- Soutenir Les missions du CSC ;
- Verser une subvention annuelle au CSC, à la Maison de la Petite Enfance et au Local Jeunes.

Vu la délibération du 8 décembre 2016 actant la signature de la convention d'objectifs avec le Centre Socio Culturel sur la période 2017 - 2020,

Considérant l'avenant N°2 pour prolongation des conventions centre socio culturel 2017-2020 sur l'année 2021 voté au conseil municipal du 03 décembre 2020,

Considérant l'avenant N°3 pour prolongation des conventions centre socio culturel 2017-2020 sur l'année 2022 voté au conseil municipal du 13 janvier 2022,

Considérant que cette information sera présentée lors du Conseil d'Administration du CSC en date du 01/12/2022,

Vu l'information faite aux commissions Education en date du 06/09/2022 et du 17/11/2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 02/11/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la signature de la convention cadre avec le Centre Socio Culturel pour la période 2023-2027,

Approuve la signature de la convention avec la Maison de La Petite Enfance pour la période 2023-2027,

Approuve la signature de la convention avec le Local Jeunes pour la période 2023-2027,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet,

*Annexe n° 16 : convention cadre avec le Centre Socio Culturel*

*Annexe n° 17 : convention avec la Maison de la Petite Enfance*

*Annexe n° 18 : convention avec le Local Jeunes*

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Angéline GLUARD

Secrétaire de séance